

**COMPTE-RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MARDI 20 JANVIER 2015
A 19 h 15**

Actualité du Parc de Loisirs

« L'Association Sport Cheval », présidée par M. Vincent Guilloteau, a pris en charge l'organisation des animations équestres.

La Société OCEANIS devrait présenter prochainement le planning de réalisation de la résidence de tourisme et du parc résidentiel de loisirs.

Projet d'aménagements paysagers du parc de loisirs et du parcours de cross

Monsieur le Maire présente le projet d'aménagements paysagers du parc de loisirs et du parcours de cross, préparé par la Cabinet Paul ARENE.

Ce projet comprend notamment la création de trois aires de jeux adaptés aux différents âges des enfants et d'une zone de jeux de ballons, la réalisation d'un parcours sportif comportant des ateliers santé, la création d'un green de golf, la création d'allées piétonnes, l'aménagement d'une aire de pique-nique, l'installation d'une passerelle en bois sur le ruisseau et les travaux de plantations.

Le Conseil approuve le projet et décide de présenter ce dossier, d'un coût estimatif de 207 000 € H.T., hors honoraires de maîtrise d'œuvre, à la Région pour l'attribution d'une subvention de 30 % au titre du Nouveau Contrat Régional.

Projet de passerelle sur le Choseau

Le Conseil envisage la construction d'une passerelle à proximité de la MARPA, qui permettrait d'assurer une liaison piétonne entre les lotissements du bourg situés de part et d'autre du ruisseau « Le Choseau ». Une étude va être réalisée à cet effet.

Projet de dossier loi sur l'eau Parc d'Activités de l'Epinette

Monsieur le Maire indique que, dans le cadre de l'aménagement de l'extension du Parc d'Activité de l'Epinette, un dossier de déclaration au titre de la loi sur l'eau doit être déposé auprès des services de l'Etat.

Le projet présenté, élaboré par le Cabinet GÉOUEST, prévoit la création d'un bassin de rétention et de quatre bassins d'infiltration des eaux pluviales sur le périmètre du parc.

Après présentation du plan de composition, il est proposé de réaliser la viabilisation de l'extension en deux tranches.

Actualité de la CCAV : Evolution du périmètre communautaire

Monsieur le Maire indique que la réforme territoriale qui est actuellement en discussion à l'Assemblée Nationale et au Sénat prévoit de fixer un seuil minimum de population de 20 000 habitants aux communautés de communes. Avec 6 000 habitants, la Communauté de Communes de l'Auzance et de la Vertonne (C.C.A.V.) est loin du compte.

Aussi, des pourparlers ont été réengagés avec la Communauté de Communes des Olonnes pour imaginer, à l'horizon 2017, un regroupement des deux communautés en visant le concept « communauté d'agglomération » qui apporte quelques avantages de dotations de l'Etat. Ce serait, après celle de La Roche-sur-Yon, la deuxième communauté d'agglomération du département.

Pour ce faire, il faut atteindre le seuil de 50 000 habitants que nos deux communautés n'atteignent pas à ce jour. Aussi, a-t-il été envisagé d'associer nos amis de Saint-Mathurin à cette démarche. La géographie et l'histoire de nos communes plaident pour cette évolution qui pourrait renforcer l'attractivité économique de nos territoires tournés vers la mer. Il appartient au Conseil Municipal de cette commune de se déterminer sur ce sujet important.

Nous serons attentifs, dans l'étude de ce dossier de regroupement, à ce que l'intérêt de nos habitants soit préservé et qu'au contraire ils puissent bénéficier de nouveaux services que la C.C.A.V. ne peut leur apporter aujourd'hui.

Monsieur le Maire donne la parole à chaque conseiller municipal, afin qu'il s'exprime sur le sujet.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, émet un avis favorable à cette évolution du périmètre communautaire, avec une mention particulière pour accueillir la commune de Saint-Mathurin dans cette nouvelle communauté d'agglomération, et donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour participer aux réunions préparatoires à cette démarche.

Service Culturel de la CCAV

La Communauté de Communes de l'Auzance et de la Vertonne a mis en place au 1^{er} Janvier 2015, en accord avec les communes membres, un service culturel communautaire et a recruté une animatrice territoriale.

Le Conseil autorise la signature d'une convention avec la CCAV pour la mise à disposition de la commune de l'animatrice, en contrepartie d'une participation financière communale de 4 500 € au titre de l'année 2015.

Elections départementales

Lors des prochaines élections départementales des 22 et 29 Mars, la commune de Sainte-Foy sera rattachée au canton de Talmont-Saint-Hilaire. Deux conseillers départementaux titulaires de sexe différent seront élus par canton. Monsieur le Maire précise que Séverine Bulteau, 2^{ème} Adjointe, sera candidate à ces élections.

Recrutement d'un directeur et d'un animateur dans le cadre des échanges mer/montagne

Dans le cadre des échanges entre les Sainte-Foy de France, un séjour à la montagne va être organisé à Sainte-Foy-en-Tarentaise, en Savoie, du 13 au 21 Février 2015, pour dix enfants de la commune.

Le Conseil décide, à cet effet, de recruter un directeur et un animateur diplômés qui seront chargés d'assurer l'encadrement et l'accompagnement des enfants pendant le séjour.

Lotissement communal « Val de la Vertonne 2 »

Une campagne d'information va être menée afin d'accélérer la vente des lots.

Point sur l'activité des Commissions :

Commission de l'urbanisme :

- Certains travaux d'aménagement des jeux de boules du parc de loisirs n'ont pas été réalisés dans le respect du cahier des charges. Il a été demandé à l'entreprise concernée d'effectuer les réparations nécessaires à ses frais.
- Les travaux de réfection de couverture de l'école seront réalisés pendant les vacances de Février.
- La réfection du carrelage de la cuisine du restaurant a été effectuée début Janvier.
- Un diagnostic va être demandé afin de résoudre les problèmes récurrents d'humidité du sol de la salle de sports.

Commission de l'action sociale :

- La Mutualité Sociale Agricole de la Vendée a confirmé l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 5 000 € à la MARPA.
- Dans le cadre du programme d'expérimentation de la réduction des déchets ménagers, en liaison avec TRIVALIS, un poulailler va être installé à la MARPA.
- Le total des dons effectués au CCAS au cours de l'année 2014 s'élève à 3 600 €.
- Le CCAS a augmenté le montant du quotient familial permettant l'obtention d'aides pour la cantine scolaire.

Commission de l'économie et du tourisme :

- Le Marché de Noël organisé le Dimanche 21 Décembre 2014 sous les halles a connu un grand succès.
- Parc d'Activités Economiques de l'EpINETTE : Une nouvelle entreprise a fait acte de candidature pour l'acquisition d'un lot.

Commission de la communication et de la culture :

- Une représentation théâtrale sera organisée le vendredi 30 Janvier au Foyer Rural.

- **Commission des finances**

- Une réunion de la commission aura lieu le 29 Janvier pour préparer l'attribution des subventions 2015.

- **Commission des sports, des écoles et des jeunes :**

- L'Association « Animation Enfance Jeunesse » a procédé au recrutement des animateurs pour les camps de l'été.
- Michaël Bourgeois a pris des contacts pour réserver des cours pour les enfants des écoles à la piscine des Plesses au cours de l'année scolaire 2015/2016.

- **Commission de l'administration et de l'état civil :**

- Le « contrat accompagnement dans l'emploi » d'un agent affecté, à raison de 20 heures par semaine, aux services techniques arrive à son terme début Avril. Il est proposé de recruter un jeune en « contrat d'avenir » pour le service espaces verts, à temps complet, pour une durée de trois ans.

Questions diverses :

- Depuis sa création début 2014, le Groupement Cantonal de Défense contre les Organismes Nuisibles, a piégé 1 200 ragondins sur le territoire du canton.